

Présentation du site ensap.gouv.fr

C'est quoi ?

Une plateforme Internet : sécurisée, gratuite, personnalisée. Elle est accessible 7 jours sur 7. Vous pouvez consulter les [mentions légales du site](#).

Pour qui ?

Ce site est destiné aux personnels en activité dans la fonction publique de l'Etat.

Pour le service "Rémunération", il concerne les agents dont la rémunération est traitée actuellement par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ou par le Ministère des Armées.

Ce sont les titulaires, les contractuels, les stagiaires, les agents à l'étranger et les actifs pensionnés. Les services s'adressent aux personnes qui sont employées par l'État ou l'auront été temporairement pendant une période de leur activité.

Les titulaires doivent s'entendre comme étant les fonctionnaires civils, les magistrats et les militaires.

Les contractuels bien que n'entrant pas dans le champ du régime des retraites de l'État mais du régime de l'Assurance Retraite, seront prochainement concernés par l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye lorsqu'ils sont payés par l'État.

Quels services ?

Si votre employeur a intégré le service "Rémunération", vous pouvez dès maintenant :

- **consulter les derniers paiements de vos salaires ou traitements**
- **conserver vos bulletins de paie ou de solde dématérialisés**
- **consulter vos montants imposables correspondants aux paiements de prestations perçues l'année précédente**

- éditer votre **attestation fiscale**

Les services suivants sont disponibles pour tous les agents :

- **consulter et demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite**
- **réaliser et éditer vos simulations de retraite** (*si vous remplissez les conditions*)
- **consulter et modifier vos données personnelles associées à votre espace numérique sécurisé** (adresses de messagerie, numéros de téléphone)

A terme, vous pourrez bénéficier des services suivants :

- **consulter les derniers paiements de vos retraites de l'État**
- **demandeur votre départ en retraite au titre des pensions de l'État**
- **contacter le service des retraites de l'État par courriel**

Quelles garanties ?

Nous vous garantissons une totale confidentialité de vos données personnelles fournies lors de votre inscription. Nous nous engageons à ne pas les diffuser à des tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art. 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Si vous souhaitez exercer ce droit, écrivez à :

M. le directeur du Service des Retraites de l'État
10 boulevard Gaston Doumergue
44964 Nantes cedex 9

[Retour haut de page](#)